

## **PLAN LOCAL D'ÉDUCATION A LA NATURE**

### **APPEL A PROJET 2024**

#### **REGLEMENT**

Dans le cadre de son Plan Local d'Éducation à la Nature, lancé en 2023, la Communauté urbaine souhaite déployer les expériences de nature pour tout type de public : familles, petite enfance, salariés, scolaires, élus, etc.... Elle propose cette année un appel à projets à destination des associations œuvrant en faveur de l'éducation à la nature afin d'offrir toujours plus d'expériences de nature aux habitants du territoire.

**Date limite de dépôt des candidatures : 25 août inclus**

**A retourner par mail : [estelle.vaudry@lehavremetro.fr](mailto:estelle.vaudry@lehavremetro.fr)**

#### **Détails de l'appel à projet**

- Quelle structure est éligible ?
  - o Les associations
- Quels projets sont éligibles ?
  - o Projets permettant de déployer les expériences de nature sur le territoire de la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole et s'inscrivant dans le PLEN, consultable [en cliquant ici](#).
- Quelles dépenses sont éligibles ?
  - o Temps d'animation
  - o Acquisition de petits matériels facilitant l'éducation à la nature
- Quelle subvention ?
  - o Pas de montant plancher du projet
  - o Montant plafond de la subvention : 5 000 euros
  - o Taux d'aides : le projet ne doit pas mobiliser plus de 80% d'aides publiques
  - o Versement de la subvention en fin d'année 2024

#### **Calendrier**

- Date limite de dépôt des candidatures : 25 août 2024 à 23h59
- Sélection des dossiers : 27 août 2024
- Jury : ANBDD, Région Normandie, Le Havre Seine Métropole

### **Quelques illustrations concrètes**

- petite enfance : atelier bébé dans la nature avec parents ou professionnels de la petite enfance
- temps des loisirs et temps scolaires des enfants : club CPN, Forest school, école du dehors...
- famille nature : proposer des animations à destination des familles
- entreprise : sensibiliser les salariés à la nature